

COMMUNE de RAMMERSMATT
Compte - rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2005

Sur convocation légale du **19 octobre 2005**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **24 octobre 2005** à 20 heures sous la présidence de M. GRUNEWALD René.

Étaient présents : Messieurs KIPFER Denis, JENN Maurice, Madame GRIESBACH Sylvie, Messieurs TSCHANN Frédéric, BERNARDINI Bernard, Mesdames BERNHARDT Alice, DETRAIT Corinne, KUENTZ Lucienne et PABST Patricia.

Ordre du Jour

- 1) P.V. dernière séance,
- 2) Location de chasse,
- 3) P. L. U.
- 4) SOGEST,
- 5) Divers

Monsieur le Maire émet le souhait d'ajourner le point 2) de l'ordre du jour car le dossier est incomplet ; et de le reporter au Conseil Municipal comme point unique le vendredi 28 octobre 2005 à 19h30.

Après délibération l'ajournement et le report sont voté à l'unanimité.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08 SEPTEMBRE 2005

Après rappel de la loi et débat sur la rédaction du compte rendu en général, le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2005 dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé et signé par 8 (huit) voix pour et 2 (deux) abstentions.

2) LOCATION CHASSE : ajourné et reporté au conseil municipal du 28 octobre 2005 à 19H 30

3) P. L. U.

Monsieur le Maire récapitule les différentes étapes déjà franchies et informe le Conseil Municipal que l'enquête publique est lancée.

Monsieur le Maire explique que :

- par arrêté du 07 octobre 2005, il a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune.
- La première insertion légale a eu lieu le 11 octobre 2005,
- **M. Gérard WECK**, ingénieur chimiste en retraite, domicilié 23 rue de Vieux Thann, 68800 LIEMBACH, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Strasbourg.
- L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs à la mairie de Rammersmatt du 31 octobre au 1^{er} décembre 2005 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le lundi 7 novembre 2005 de 16h à 18h, le lundi 21 novembre 2005 de 16h à 18h, le jeudi 1^{er} décembre 2005 de 17h à 19h.
- Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés ultérieurement à la mairie de rammersmatt.

Monsieur le Maire énumère brièvement les étapes suivantes : analyse des remarques et conclusions du commissaire enquêteur avec l'ADAUHR, en final le conseil Municipal se prononcera sur les différents points soulevés par la consultation, et l'approbation du P. L. U.

4) SOGEST

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la « loi sur l'eau » impose le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement autonome, et qu'il y aurait lieu de passer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Thann concernant l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif.

La partie contrôle étant d'office dévolue à la Communauté de Communes du Pays de Thann. Le Bâtiment « salle communale - local des pompiers » rue Bellevue est concerné par cette convention. Après débat et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confié cet entretien à la Communauté de Communes du Pays de Thann et d'autoriser le Maire à signer là dite convention.

5) DIVERS

Libération : il est décidé d'organiser une cérémonie à l'instar des années précédentes.

Noël des personnes âgées : Mesdames A. BERNHARDT & S. GRIESBACH prennent en charges la confection des corbeilles.

Noël au pays de Thann : pour ne pas que la commune Rammersmatt ne soit pas représentée et perpétuer la tradition le Conseil Municipal avec la participation de M. BILL Jean- Claude réalisera les décorations du sapin.

Remboursement frais de transport scolaire :

Suite à la réponse du Conseil général du Haut-Haut transmis à la Sous-Préfecture, il s'avère que le remboursement direct aux parents est possible si entériné par une délibération.

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 23 juin 2005. et si cela est possible de rembourser pour moitié les frais de transport pour les années scolaires spoliées.

Mme GRIESBACH signal au Conseil Municipal que les jeudis et vendredis des enfants doivent rester debout par manque de place dans le bus scolaire. Un courrier sera envoyé au transporteur.

M. Norbert HECHT photographe amateur propose à la commune de racheter les négatifs et les droits de publication de ses photos au profit de l'association « TERRE DES HOMMES ». Au vu de l'échantillon laissé à la disposition du Conseil Municipal il est décidé de contacter M. HECHT pour visionner d'autres photos et éventuellement d'en acquérir.

Affaire STRUB : Monsieur le Maire lit le fax reçu le 18/10/2005 qui accuse un adjoint de non-respect de la propriété privée et sous-entend une hostilité envers sa venue dans la commune.

Il est décidé de faire suivre le courrier au Préfet accompagné de la version de la mairie et de l'adjoint incriminé.

Demande de participation financière pour le compte de M. Laurent GRUNINGER : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCAS à reçu une demande de participation financière pour l'achat d'un fauteuil de relaxation pour M. Laurent GRUNINGER suite à son accident du 21 juillet 2003. après examen du dossier, le Conseil Municipal décide de répondre défavorablement à la demande.

La séance est levée à 22 heures 20